

Conseil Municipal du 6 novembre 2014

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher

Absents excusés : Mme Gervais procuracy M. Fouché, Mme Désiles procuracy Mme Coignard

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1) Budget

- Mme Gousset, Trésorière, viendra lors d'une séance du CM le 29 janvier 2015 à 20h présenter le compte administratif 2014.
- Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à Mme Gousset, Receveur, les indemnités de conseil et de budget conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours
- Taxe d'aménagement : la délibération du 4 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement à 1% en campagne et 2 % dans le bourg ainsi que les exemptions est reconduite à l'unanimité sans mention de durée de validité
- Décision modificative. Suite au recrutement d'un 3ème agent à la cantine scolaire cette année, la prévision budgétaire du personnel non titulaire est insuffisante, Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à prendre une décision modificative de 2 500€ : compte 6413 : + 2500 compte 617 : - 2500
- Stéphane Ledru ayant payé sur ses fonds personnels l'abonnement du téléphone d'astreinte 2€ par mois, soit 24 € pour un an, et l'hébergement du site de la commune soit 35.98€, Le conseil autorise le Maire à lui rembourser 59.98€
M. Ledru ne participe pas au vote :13 votes pour.

2) Communauté de communes

- Mutualisation : compte rendu des réunions du 3 novembre avec les agents et élus
- Application du droit des sols (ADS) : La loi d'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) met fin, à compter du 1er juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour l'application du droit des sols aux communes appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plus de 10 000 habitants.

L'enjeu principal pour les territoires concernés est la mise en place d'une organisation nouvelle d'ici juin 2015.

Les collectivités qui bénéficient jusqu'ici partiellement ou totalement du service de l'État devront innover dans des organisations locales en misant au choix sur une solidarité entre communes, sur une organisation communautaire, sur une instruction mutualisée dans un cadre plus large (syndicat du SCOT).

Début septembre, un questionnaire d'évaluation des documents d'urbanisme transmis aux 15 communes de la communauté de communes du pays des Brières et du Gesnois a été analysé par le Syndicat Mixte du Pays du Mans. L'initiative de réaliser cette étude sur les autorisations du droit des sols à l'échelle du Pays du Mans est issue d'une demande des EPCI membres.

A l'échelle de la CC du Pays des brières et du Gesnois, 525 actes ont été réalisés par l'ensemble des communes dont 21 pour notre commune en 2012, 24 en 2013, et 17 en 2014,

Quatre scénarios sont proposés pour l'instruction du droit des sols.

1^{er} : la commune exerce sa compétence d'instruction

2^{ème} : la communauté de communes exerce la prestation et la mise à disposition pour les communes

3^{ème} : intercommunautaire, prestation ou mise à disposition mutualisée à l'échelle de 2 ou 3 EPCI

4^{ème} : prestation de service du Pays directement aux communes par conventionnement

Cette dernière hypothèse (prestation de service du Pays directement aux communes par conventionnement) représenterait pour la commune une dépense comprise entre 3,70€ et 4,00 €/habitant, en 2015 et pour 2016 entre 3,60€ et 3,90€.

Le conseil regrette que les hypothèses n°2 et 3 n'aient pas fait l'objet d'une étude de la CDC du Pays des Brières et du Gesnois et demande de se rapprocher de la CDC de l'Huisne Sarthoise pour les étudier.

3) Avenant HRC

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg des travaux supplémentaires ont été effectués pour un montant de : + 84 870.60 et des économies réalisées pour un montant de : -74 481.50 soit un solde de + 9 389.10 HT.

Le conseil Municipal autorise le Maire à conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise HRC ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Attributaire : entreprise HEULIN ROUTES ET CANALISATIONS adresse 20, avenue Georges Auric 72021 Le Mans cedex 2

Marché initial : tranche ferme - montant : 591 958.20 € HT

Avenant n° 1 - montant : 9 389.10 € HT

Nouveau montant du marché : 601 347.30 € HT

A revoir avec HRC : Le problème place de l'église sur les finitions et les compteurs d'eau de Mmes Colin et Chapelain à retrouver.

4) Limitation de vitesse hameau des Thuaudières :

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué le problème de la limitation de vitesse du hameau des Thuaudières à 50 km/h sur la RD 20. Actuellement les panneaux ont été installés sur les panneaux de lieudits. Le conseil est sollicité par les riverains pour donner son avis.

Après discussion, il en ressort (pour les véhicules venant du Breil vers Montfort)

- A l'unanimité le conseil souhaite que le panneau de limitation de vitesse soit installé avant le carrefour du Cheval Blanc, afin de protéger les véhicules venant du CR 17.

- pour la fin de limitation de vitesse : 9 conseillers ont souhaité que le panneau soit installé après le débouché du chemin de la Marne, Ms Fouché, Faucher, Clément, Maryline, Buon, Lecomte et Mmes Gervais, Coignard, Désile, Rapicault) 2 conseillers se sont abstenus (Mme Drouineau et M. Aim) et 3 ont souhaité laisser le panneau en l'état (Messieurs Ledru, Esnault et Cadaouen).

5) Révision du PLU :

Catherine Drouineau a appelé M. Bahé de la DDT, service SUA, pour la question du périmètre de 100m de protection des bâtiments agricoles des installations classées. Le

hangar route d'Ardenay fait partie d'une exploitation classée. Mais ce bâtiment n'est pas utilisé pour l'exploitation proprement dit. Le périmètre de 15 ou 50 m peut aussi s'appliquer. Il suggère de déposer un Cub pour que la chambre d'agriculture se prononce sur ces distances. Cependant M. Bahé estime que le terrain communal peut convenir pour la construction, même avec recul de 100m

La loi requiert pour les communes avec PLU un PADD (Plan d'aménagement de développement durable) et un schéma de développement cohérent et planifié, à établir avant mars 201. Or La commune a un PADD sur la zone St Anne. Notre PLU est encore utilisable, mais il a des manquements par rapport aux bâtiments actuels.

Une révision est possible sur un projet précis mais coûteux.

PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal : Il ne peut pas être mis en place si 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose.

6) Travaux chemins communaux.

- Commission chemin s'est rendue sur le chemin de la Bécane à ré-empierrier
- Lors du dernier conseil, le devis Pigeon a été validé pour les chemins de la Roche Breslay, du Cimetière, et des Montifauts pour un montant TTC de 9383.76€. M. Lecomte a demandé à Pigeon un devis pour travaux complémentaires pour les 2 premiers chemins qui s'élève à 17473.02€. Soit au total 26 856.90€ TTC. Le conseil décide à l'unanimité de valider ce 2^{ème} devis. Les travaux seront engagés sur les exercices 2014 et 2015. Mme Drouineau fait remarquer que le chemin du cimetière est coûteux.
- Ordures ménagères : les habitants du champ des sapinières et de la chesnaye déposent leur conteneur coté Pelouse. Le Smirgeomes accepte de les collecter devant chez eux à condition que la commune réalise une plateforme. A revoir.

7) Commission communication :

- Le point sur la rando solidaire : 52 participants. L'association Kongo Brazzaville a été très satisfaite de cette manifestation et remercie vivement la commune pour son accueil.
- La visite de l'atelier vente de fruits et légumes de Pescheray aura lieu le 22 novembre. Le rendez-vous est fixé à 8H45 à la mairie pour organiser le covoiturage pour s'y rendre.
- La commission a prévu une expo peinture pour les vœux de la municipalité qui aura lieu le samedi 10 janvier avec concours adultes et enfants. Elle demandera aux associations des communes voisines d'exposer. Yvan Mauger artiste de Soultré sera l'invité d'honneur.
- Le smirgeomes a accordé une subvention de 250.56€ pour l'achat des gobelets réutilisables de la fête de l'été pour une dépense de 417.60€ soit 60%.
- Le sentier du lutin sera inscrit sur le site France randos. Il serait bon de renouveler le balisage et les panneaux de situation.

8) Le conseil d'école réunion du 6/11. Les règlements des écoles ont été votés

9) Questions diverses

- La commission des adjoints a validé le devis de Securelec d'un montant de 785.76€ pour la réalisation des plans d'évacuation des bâtiments communaux, la fourniture d'un extincteur pour l'école verte et de fiches signalétiques des extincteurs.

- Syndicat du Jalais : les travaux pour Soultré débuteront en janvier 2015. Il a Reçu la société R'lan qui demande la pose d'une antenne relais sur le château d'eau pour fournir du haut débit à nos communes. Le syndicat est réticent pour une question de sécurité du château d'eau.
- Compte rendu visite de la Sous Préfète le 14 octobre conjointement avec Nuillé et Ardenay et déjeuner de travail avec la Préfète le 4 novembre
- Les travaux de débroussaillage ont été effectués par l'entreprise Cordier
- Le parquet de la salle des fêtes a été re-vitrifié par Bastien Parquet
- Les travaux de régulation du chauffage des bâtiments communaux sont en cours
- L'arrêté de limitation de tonnage à 7t5 du bourg a été pris. Les panneaux sont en attente.
- Vu l'expert de notre assurance pour les dégâts causés par un camion de livraison en juillet dernier. Le devis devrait être pris en charge.
- Aurélien FOUCHARD a repris le commerce depuis le 3 novembre.
- Un nouveau lutin réalisé par Yvan Mauger remplace celui défraîchi sur la façade de la salle des fêtes.
- Rappel cérémonie du 11 novembre
- Info : une association s'est créée à Soultré pour chanter : SOULI'CHANTE ; L'activité aura lieu le mercredi soir de 19 à 21 h à la salle des fêtes.
- Problème d'abri bus à la Roche : Les enfants qui attendent dessous le car ne le voient pas arriver. M. le Maire étudiera la question. Il faudra peut être étudier le changement d'emplacement vers la Pelouse pour mieux tenir compte de l'adresse des enfants utilisateurs.

Séance levée à 23 h 00

Prochain CM 4 décembre 8 janvier et 29 janvier

M. Faucher absent.